

REPONSE

DE M. TUVERI

Chambre Régionale des Comptes  
Provence - Alpes - Côtes d'Azur

du 14 JAN. 2009

N° 2008-0083  
**Courrier Arrivée**



Ville de  
**SAINT TROPEZ**  
BP 161  
83992 SAINT-TROPEZ Cédex

☎ : 04.94.55.90.00

☎ : 04.94.55.90.12

@ : [jcatino@ville-sainttropez.fr](mailto:jcatino@ville-sainttropez.fr)

Direction Budget & Finances

JPT/HPR/JC/AMR/ 7-2009

Affaire suivie par Mme Catino

**LETTRE RAR**

Saint-Tropez, le 08 janvier 2009

Le Maire de Saint-Tropez,  
A

Monsieur le Président de la  
**CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**  
Provence Alpes-Côte-d'Azur

17 – rue Pomègues

13295 MARSEILLE Cédex 08

**Objet : rapport d'observations sur la gestion de la commune de Saint-Tropez : années 2002 et suivantes**

**Réfer : v/courrier et rapport en date du 15/12/2008**

Monsieur le Président,

Vous venez de m'adresser le projet de rapport définitif sur la gestion de la commune de Saint-Tropez, pour les exercices 2002 et suivants.

Si une partie des observations que j'avais formulées dans mon courrier du 18 septembre 2008 a été reprise par vos soins, l'essentiel de votre analyse ne reflète toujours pas complètement la situation réelle de la commune, ni par conséquent, les contraintes très sérieuses qui en résultent pour la mise en œuvre du programme de la nouvelle municipalité.

Aussi, je me permets de revenir sur certains points, et notamment de réitérer ma demande de couvrir l'intégralité de l'exercice 2007 afin d'obtenir une analyse plus pertinente.

### → Evolution de l'autofinancement du budget principal

L'exercice 2007, hors opération exceptionnelle (cession du bâtiment des services techniques), présente une épargne nette largement négative en 2007 de 1.027.501 €, malgré des artifices budgétaires, tels que :

- Le rattachement à cet exercice, d'un montant de taxe additionnelle aux droits de mutation perçu au début 2008, supérieur aux années précédentes d'au moins **396.000 €**
- Le remboursement important des frais de fonctionnement sur les budgets annexes du Port et de l'Assainissement
- Un montant de travaux d'équipement en régie augmenté par rapport aux années précédentes.

**Vous avez noté le montant excessif des frais de fonctionnement récupérés sur le budget annexe du Port, mais n'avez pas relevé les autres points soulevés.**

Au regard de ces recettes pour le moins artificielles, les dépenses elles, sont bien réelles, et il sera très difficile à l'actuelle municipalité, de les réduire, sans diminuer les prestations rendues. Certaines de ces dépenses sont en effet incompressibles à court terme, ex : contrats divers et frais de personnel.

Outre un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour revenir à l'équilibre l'actuelle municipalité devra trouver de nouvelles recettes, dans un contexte économique difficile.

Cette situation obère, pour plusieurs années, certaines des actions que la nouvelle équipe municipale comptait mettre en œuvre.

### → Le recours à l'emprunt

Je vous rappelle que l'encours de la dette de la commune est passé de 23 M€ en 2002, à 43,5 M€ au 31 décembre 2007 : à cette somme, doivent se rajouter les emprunts budgétisés en 2007 restant à réaliser, à hauteur de 6,9 M€.

Un prêt de 3 M€ a été encaissé en début d'exercice 2008 par la précédente municipalité. Un montant de 3,9 M€ le sera à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, portant l'encours de la dette au titre de décisions antérieures à 50,4 M€.

Ainsi, les ratios d'endettement, du fait de la précédente municipalité, s'établissent comme suit au 31 décembre 2007:

	<u>Réalisé</u>	<u>Budgétisé</u>
- Encours (1M €) .....	43,5	50,4
- Encours de la dette/population .....	7.719,61 €	8.944,10 €
- Encours de la dette sur les dépenses réelles		
De fonctionnement.....	127,01 %	150,72 %
- Encours de la dette sur les recettes réelles		
de fonctionnement.....	127,01 %	139,34 %
- Les dépenses de fonctionnement, les remboursements		
dette en capital/recettes réelles de fonctionnement...	113,32 %	120,08 %
- Capacité de désendettement (en année) :		
Avec recettes exceptionnelles .....	12,3	29,9 (1)
Sans recettes exceptionnelles .....	1.894,6	-

*(1) la réduction des dépenses de fonctionnement notamment événementielles, mise en œuvre depuis mon arrivée, a permis d'obtenir une épargne brute plus importante et par voie de conséquence, une meilleure capacité de désendettement.*

*De la même façon, une bonne capacité de désendettement se situe en dessous de 7 ans ; entre 7 et 9 ans la situation est tendue, la zone dangereuse commence autour de 10-12 ans. La zone normalement interdite se situe au-delà de 15 ans.*

C'est à cette situation financière que doit faire face la nouvelle équipe municipale et il serait souhaitable que ces ratios soient repris dans le rapport d'observations définitif.

Je vous signale par ailleurs, que les premières prévisions pour le Budget Primitif 2008 élaborées par la municipalité précédente, faisaient apparaître une augmentation supplémentaire de l'encours de la dette de 6,5 M€.

### → Des recettes insincères

➤ Un montant de 1,4 M€ de subventions attendu du Conseil Général dans le cadre de son dispositif de soutien aux grandes opérations, mais jamais obtenu, a été reporté en restes à réaliser 2007, alors même que la commune avait accepté le nouveau contrat de territoire pour une somme de 415.000 €.

Ce maintien de subventions en restes à réaliser, a permis d'équilibrer artificiellement le budget.

➤ Quant au schéma d'évolution possible de la situation financière :

Je note que mon prédécesseur avait fondé ses hypothèses sur une hausse de la fiscalité, ainsi que sur plusieurs actions susceptibles de modérer l'évolution des charges à caractère général.

**Dommmage que ces actions n'aient pas été mises en place durant son mandat, ce qui lui aurait permis, peut-être, de laisser une situation financière plus favorable.**

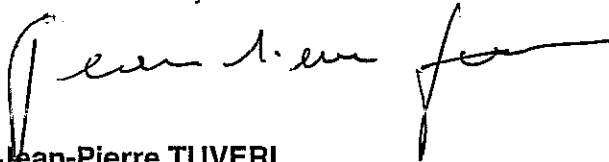
**Au lieu de cela, il m'appartient de prendre des mesures drastiques, souvent impopulaires pour assainir les finances communales, mieux organiser la commande publique et d'une manière générale, réorganiser l'ensemble de l'administration communale.**

**Je souhaiterais, en conséquence, que vous preniez en compte l'exercice 2007 dans vos observations, et que vos conclusions mettent en exergue, d'une manière plus appuyée, la situation très dégradée des finances communales et le manque de marge de manœuvre qui en résulte pour la nouvelle municipalité.**

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleures.

Le Maire,



Jean-Pierre TUVÉRI